



Séance du jeudi 21 janvier 2016

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<p>Date de la convocation 14 janvier 2016</p> <p>Date d'affichage 14 janvier 2016</p> <p>Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service financier – Actualisation n°5 de l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°3 relative à la création d'un Pôle administratif et culturel</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p>POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>		

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier deux mille seize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à DAVIGNON Jacques

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'autorisation de programme et de crédits de paiement n°3 relative à la construction d'un Pôle administratif et culturel a été créée par délibération du 8 mars 2011 et actualisée le 19 février 2015.

Compte tenu du décalage intervenu dans les paiements, il convient d'actualiser cette autorisation de programme et d'ouvrir l'exercice 2016.

VU le Code général des collectivités locales, notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU la délibération du 8 mars 2011, par laquelle le conseil municipal a adopté l'AP/CP pour la construction d'un Pôle administratif et culturel ;

VU l'actualisation n°1 en date du 23 février 2012 ;

VU l'actualisation n°2 en date du 14 mars 2013 ;

VU l'actualisation n°3 en date du 6 février 2014 ;

VU l'actualisation n°4 en date du 19 février 2015 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de présenter une situation en AP/CP à jour, tenant compte du recalage de son échéancier et des montants financiers actualisés en 2015 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ACTUALISE** l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°3 concernant la construction Pôle administratif et culturel conformément au tableau ci-annexé.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **25 JAN. 2016**
et publication ou notification du **26 JAN. 2016**



AUTORISATION DE PROGRAMME N°3 : CREATION D'UN POLE ADMINISTRATIF ET CULTUREL

OPERATION N° 906

DEPENSES	IMPUTATIONS	TOTAL	C,P 2011	C,P 2012	C,P2013	C,P2014	C,P2015	C,P2016
ETUDES (ARCHITECTE + MISSION SPS)	324 C/2031 906	272 511,00	4 778,00	176 016,00	80 572,00	11 145,00	0,00	0,00
ANNONCES	324 C/2033 906	3 374,00	1 073,00	720,00	1 581,00	0,00	0,00	0,00
TRAVAUX DE BATIMENT	324 C/2313 906	3 828 761,00	0,00	25 215,00	758 788,00	1 233 979,00	1 612 779,00	198 000,00
TRAVAUX VRD / ESPACES VERTS :	324 C/2315 906	149 014,00	75 049,00	61 527,00	12 438,00	0,00	0,00	0,00
MOBILIER	324/2184 906	15 012,00					14 112,00	900,00
EQUIPEMENT DIVERS	324 C/2188 906	35 686,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 586,00	1 100,00
ŒUVRES D'ART	324/2161 906	1 100,00					1 100,00	
AVANCE FORFAITAIRE	324C/238 906	30 781,00			30 781,00			
TOTAL		4 336 239,00	80 900,00	263 478,00	884 160,00	1 245 124,00	1 662 577,00	200 000,00
RECETTES								
AUTOFINANCEMENT		1 371 732,00	64 900,00	88 507,00	462 666,00	361 481,00	522 536,00	-128 358,00
SUBVENTIONS ETAT	324 c/1321 906	404 887,00	0,00	74 971,00	46 494,00	83 643,00	62 231,00	137 548,00
SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL	324 C/1323	362 000,00					232 000,00	130 000,00
SUBVENTION REGION	324 C/1322	15 000,00					0,00	15 000,00
SUBVENTION CCGV	324C/13251	91 620,00					45 810,00	45 810,00
EMPRUNT	324 C/1641 906	2 091 000,00	16 000,00	100 000,00	375 000,00	800 000,00	800 000,00	0,00
TOTAL		4 336 239,00	80 900,00	263 478,00	884 160,00	1 245 124,00	1 662 577,00	200 000,00

